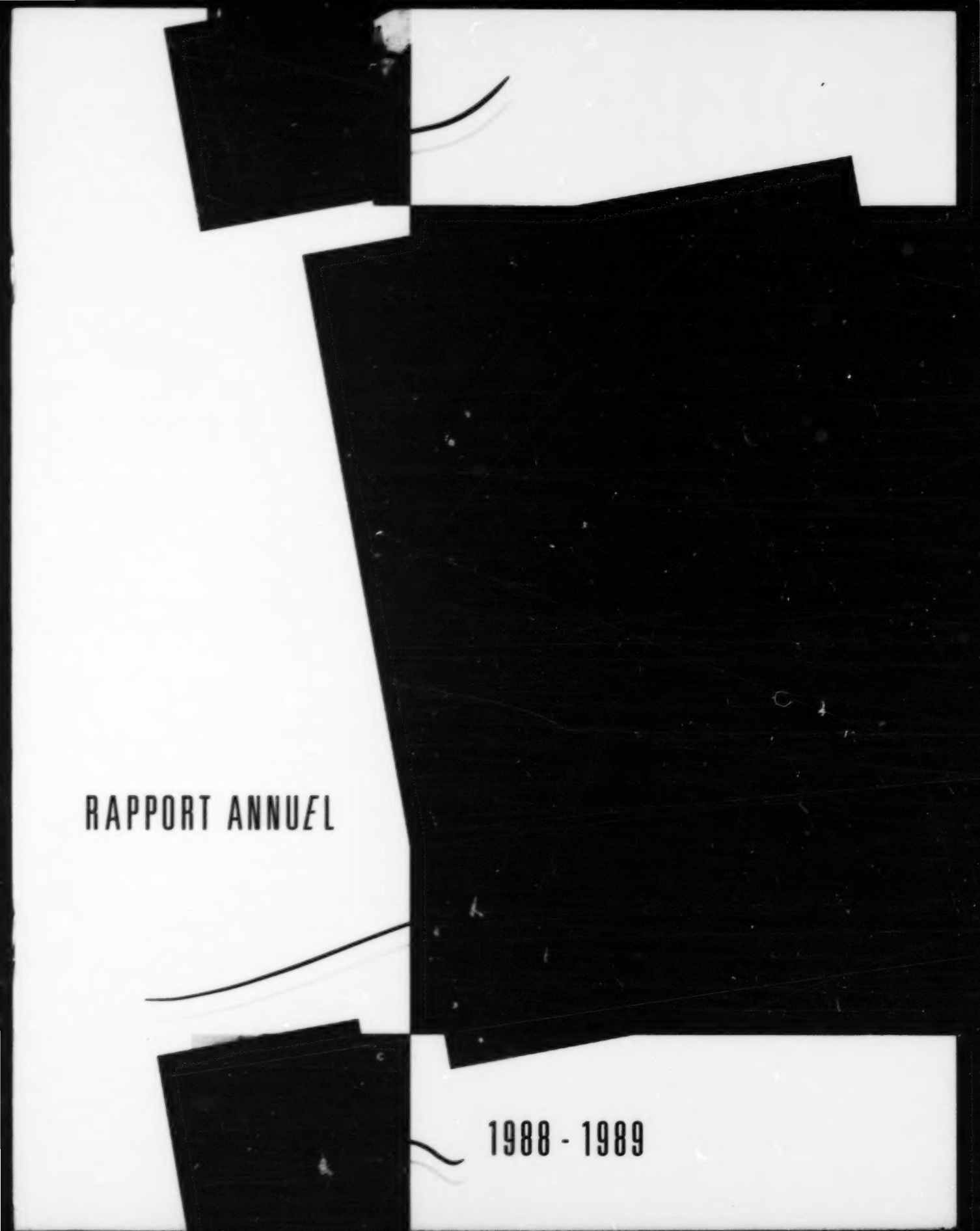

RAPPORT ANNUEL

1988 - 1989

INSTITUT
QUÉBÉCOIS
du cinéma

L'Institut québécois du cinéma est le lieu de concertation permanente du milieu cinématographique au Québec. L'Institut a la responsabilité de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma. Dans le cadre de cette politique, l'Institut conseille l'État sur les Orientations en matière de cinéma, le Plan d'aide financière et les Programmes proposés par la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et les projets de règlements du gouvernement ou de la Régie du cinéma. L'Institut doit également tenir une audience publique, au moins une fois au cours de périodes successives de deux années, sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre «contrôle et surveillance du cinéma» de la Loi sur le cinéma. En outre, l'Institut effectue des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

Juillet 1989

Dépôt légal 3e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

Institut québécois du cinéma
80, rue de Brésoles
Montréal (Québec) H2Y 1V5

Téléphone : (514) 288-7655
Télécopieur : (514) 288-7289
Télex : 055-62171 MTL (ext. 811)

90-04136/

Le 31 juillet 1989

Madame Lise Bacon
Vice-Première ministre et
Ministre des Affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'année budgétaire 1988-1989, relatif aux activités de l'Institut québécois du cinéma.

Je vous prie, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le président,

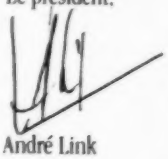

André Link

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA	6
LE PERSONNEL	6
RAPPORT D'ACTIVITÉS	7
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	12

POUR SE FAIRE ENTENDRE

ANDRÉ LINK
PRÉSIDENT

Depuis 1983, l'Institut québécois du cinéma est l'organisme de concertation permanente de la profession cinématographique.

Lorsque le gouvernement a nommé les onze nouveaux membres de l'Institut en octobre dernier, il l'a fait en désignant des personnes recommandées par le milieu.

En modifiant la Loi sur le cinéma à la fin de l'année 1987, le gouvernement a choisi de ne plus impliquer la profession dans la détermination des orientations particulières de la Société générale. Par contre, le gouvernement a choisi d'accentuer la fonction conseil de l'Institut et par conséquent de donner une voix officielle à la profession sur les orientations de l'intervention publique en matière de cinéma, la réglementation rattachée à l'application de la loi jusqu'à la tenue d'audiences publiques.

On a redistribué les cartes mais l'Institut est toujours à la table au nom de la profession. Le souci de bien faire entendre les propositions et les revendications de cette profession que nous représentons s'est vite révélé la plus grande préoccupation des nouveaux membres de l'Institut. Je rends hommage au conseil d'administation qui nous a précédé d'avoir laissé une place bien mise.

Non seulement il y a nouvelle donne mais les joueurs ne sont plus tout à fait les mêmes. L'Institut, conseiller privilégié du ministre des Affaires culturelles, se retrouve en présence d'une Régie du cinéma modifiée et d'une SOGIC qui cumule beaucoup de fonctions. Chacun est absorbé par son propre jeu si bien que le dialogue que nous souhaitons pourrait s'intensifier l'année prochaine.

Quoique récemment nommés à l'Institut, les membres du conseil d'administration n'ont pas été long à trouver les cibles sur lesquelles il fallait foncer. La vaste expérience et l'implication quotidienne des uns et des autres dans l'industrie nous ont vite amenés à recommander une augmentation substantielle du fonds d'aide et l'instauration d'une relation constante entre les gestionnaires et le milieu cinématographique comme condition prioritaire au maintien d'une industrie capable de produire des œuvres qui nous rendent fiers de notre cinéma. L'identité culturelle a besoin du concert de toutes les voix et nous savons à quelle condition et non seulement dans quel cadre légal il est possible d'harmoniser celle de la profession cinématographique.

La vigilance et l'engagement des membres sont des garanties offertes à la profession; je suis confiant que nous allons de cette façon occuper pleinement la place qui nous est réservée.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	SECTEUR REPRÉSENTÉ
Monsieur André Link *président*	les distributeurs
Madame Sylvie Sauriol *vice-présidente*	l'exploitation vidéo*
Monsieur Jacques Patry *trésorier*	les exploitants
Madame Paule Baillargeon	les interprètes
Monsieur Pierre Blondin	les techniciens
Monsieur Roger Frappier	les producteurs
Monsieur Jean-Daniel Lafond	les réalisateurs
Madame Sylvie Lalande	la télévision*
Madame Hélène Lauzon	les industries techniques
Monsieur André Pâquet	la coopération francophone internationale*
Madame Louise Pelletier	les scénaristes

La composition du conseil est déterminée par les articles 18, 19, 20 de la Loi sur le cinéma

* champs d'intérêt prioritaires

LE PERSONNEL

Monsieur Bernard Boucher, *secrétaire général*
Madame Marielle Audet, *secrétaire*
Madame Muriel Kearney, *chargée de projets* (à compter de juin)
Monsieur Jean Hamel, *chargé de projets* (à compter de mai)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'adaptation aux nouvelles fonctions accordées à l'Institut lors de la révision de ses mandats en 1987 et l'arrivée de onze nouveaux membres qui composent le conseil d'administration ont formé la trame des activités en 1988-1989.

Ce qui en apparence n'est qu'un réaménagement du texte de loi n'en constitue pas moins une redéfinition de fonctions qu'il faut transformer en opérations concrètes. L'élargissement de la fonction conseil et la responsabilité de tenir des audiences publiques sur les objets liés au «contrôle et à la surveillance du cinéma» prévus dans la loi nous ont conduit à une conceptualisation et à une planification stratégique de ces tâches. L'Institut a dorénavant la responsabilité de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur les Orientations en matière de cinéma ainsi que sur les projets de règlements du gouvernement et de la Régie du cinéma.

Au cours des prochaines années se révéleront l'impact et les bénéfices pour la profession de pouvoir, par l'entremise d'un organisme représentatif et mandaté pour ce faire, formuler les orientations de la politique cinématographique et surveiller l'application de la Loi sur le cinéma.

NOS MANDATS

CONCERTATION

La qualité des relations que l'Institut entretient avec le milieu cinématographique est garante du fondement de nos actions.

Nous concevons qu'être l'organisme de concertation permanente de la profession nous amène à lui offrir des services; dans cette optique nous avons créé un programme de sessions d'information sur des sujets d'intérêt tels la loi 90 et la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, les salles de cinéma au Québec ainsi que la production et la diffusion du documentaire.

La Ministre des Affaires culturelles a formé le Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma et elle a demandé à l'Institut d'en assumer le secrétariat. Le rapport intitulé *Que sont nos cinémas devenus?* accompagné de ses deux annexes a été déposé à l'automne. En sept chapitres, de nombreux cartogrammes et 52 recommandations, ce rapport propose une réflexion approfondie et des voies de solutions pour redonner à la population accès à des salles confortables et bien programmées.

Pour une seconde année consécutive, l'Institut a collaboré avec Vues d'Afrique à la tenue d'un colloque international; en avril 1988, la rencontre portait sur les festivals de cinéma francophone.

La concertation interinstitutionnelle nous a motivé à participer au comité organisateur du colloque prévu à l'occasion de la manifestation *Le documentaire se fête* et du 50e anniversaire de l'Office national du film.

La coopération francophone a été identifiée comme champ d'intérêt prioritaire depuis l'année dernière. Dans ce cadre et pour une seconde année, nous avons maintenu notre participation au sein du Bureau de liaison des professionnels du cinéma de l'Espace francophone. Cette instance de rassemblement se charge de véhiculer auprès des autorités politiques et administratives les besoins et les propositions de la profession à l'échelle de la francophonie.

À l'invitation du Responsable du volet culture du Suivi des Sommets francophones et de l'Agence de coopération culturelle et technique, nous avons fait

partie du Groupe de travail sur les festivals qui avait le mandat d'examiner la pertinence d'implanter un grand festival de cinéma dans la francophonie. Le rapport du Groupe, déposé en janvier, insistait surtout pour une meilleure coordination des manifestations en place.

Toujours dans un esprit de coopération, l'Institut a répondu favorablement à une demande de la FEPACI (Fédération panafricaine des cinéastes) qui a sollicité notre aide pour une opération d'évaluation de son fonctionnement et de ses programmes. La Fédération qui regroupe les cinéastes africains tenait son congrès en février à Ouagadougou au Burkina Faso où s'est amorcé le mandat.

CONSEIL

L'Institut a pour fonction de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma.

Article 83

Lorsqu'elle a décrété un moratoire sur l'application de l'article 83 de la Loi sur le cinéma relatif à la langue de projection des films, la ministre, Madame Lise Bacon, a demandé à l'Institut de suivre la situation de près et de lui faire rapport. En novembre 1988, nous avons déposé les résultats de l'*Enquête sur la sortie des films dont la version originale est en langue anglaise de mai à octobre 1988*. L'Institut recommanda à la Ministre de prolonger le moratoire afin que nous disposions d'une période d'au moins un an pour évaluer la situation et examiner plus globalement la place du français sur les écrans.

Par suite de cet avis, la Ministre a considéré que l'amélioration observée n'était pas significative et elle a demandé à l'Institut de produire un second rapport à la fin du moratoire se terminant en mai 1989.

Matériel vidéo

Le gouvernement a préparé un projet de *Règlement sur le permis de commerçant au détail de matériel vidéo*. À l'été 1988, nous avons émis un avis sur un projet préliminaire. En novembre, le nouveau conseil d'administration a émis un avis sur le projet de règlement, lequel a aussi fait l'objet d'une rencontre avec les représentants du ministère. Plus tard, soit en mars, l'Institut transmettait un avis supplémentaire à la Ministre sur l'application de la section matériel vidéo de la Loi sur le cinéma.

Toutes ces activités ont démontré la pertinence du choix de l'exploitation vidéo parmi les trois champs d'intérêt prioritaires de l'Institut.

Salles de cinéma

Par suite du dépôt du rapport du Groupe de travail sur l'exploitation des salles de cinéma, la Ministre des Affaires culturelles a sollicité un avis de notre part, en particulier sur les recommandations qu'il contient. L'Institut, tout en accordant son appui aux objectifs poursuivis, s'est surtout efforcé de mettre en évidence les principes énoncés dans le rapport qui veulent faire de la consommation de films en salle une activité reconnue au plan des politiques culturelles. Nous avons aussi cherché à valoriser les axes selon lesquels il pourrait être possible de relancer l'exploitation, plus particulièrement en région.

Nous avons recommandé l'établissement d'un plan directeur dans la rénovation et l'implantation des salles, l'examen des possibilités d'alimenter le fonds de soutien à même la consommation, la révision des

règlements sur le classement des films et le permis d'exploitation.

Plan d'aide et Programmes de la SOGIC

L'Institut conseille le ministre sur le Plan d'aide financière et les Programmes de la Société générale des industries culturelles (SOGIC). Dans un premier temps, nous avons eu à émettre un avis sur un programme de soutien aux jeunes créateurs divisé en un volet cinéma et un volet télévision. Tel que formulé, le volet cinéma n'offrait pas selon nous une formule favorisant les jeunes créateurs en attente et n'incluait pas d'effets structurants pour faciliter l'intégration à la profession. Quant au volet télévision, il présentait suffisamment de garanties de réalisation pour justifier l'expérience.

Dans un second temps, l'Institut a eu à formuler un avis sur le Plan d'aide financière et les Programmes pour l'année 1989-1990. En continuité avec l'intervention réalisée au cours des cinq dernières années, nous avons voulu nous assurer que les «principes organisateurs» énoncés au début de cette période trouveraient leur application dans les programmes proposés. En ce sens notre avis insistait sur l'importance d'avoir des orientations nettement affirmées. Quant aux modalités des programmes et aux conditions d'admissibilité, nous avons insisté sur la limitation des crédits alloués à la production télévisuelle vu les fonds disponibles, au maintien du statu quo dans la définition de l'entreprise québécoise et la gestion du programme d'aide à la production documentaire. D'autres recommandations portaient notamment sur l'aide à la diffusion, l'évaluation du programme d'aide à la distribution pour les marchés secondaires, l'aide aux entreprises d'exportation et d'exploitation.

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE CINÉMA

Parmi les nouvelles fonctions de l'Institut, il y a celle de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur les Orientations en matière de cinéma. En réalité, ceci signifie que nous allons proposer au gouvernement des objectifs et des priorités d'action dans l'application de la politique du cinéma et ce pour un terme déterminé.

Les membres, nommés en octobre, ne disposaient pas de suffisamment de temps pour procéder à une évaluation des «principes organisateurs» énoncés par leurs prédécesseurs ainsi que pour effectuer une consultation approfondie et se prononcer sur les orientations avant la fin de l'année.

Ils ont d'abord choisi de procéder au plus urgent et de déterminer, en consultation avec les associations, les orientations prioritaires dans la gestion du fonds de soutien sous la responsabilité de la SOGIC. Les priorités ont été transmises à la Ministre en janvier.

Par la même occasion, l'Institut s'engageait à déposer au cours de l'année 1989 des Orientations en matière de cinéma. Le travail préparatoire est entrepris et il se poursuivra pendant la prochaine année financière.

RECHERCHE

L'Institut a progressivement délimité son espace dans le champ de la recherche et il l'occupe en réponse à des besoins des partenaires des milieux professionnels et gouvernementaux de l'industrie.

En coopération avec l'Association des producteurs de films et de vidéo du Québec et l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec, nous avons publié une *Étude sur la production documentaire indépendante de langue française au Québec 1978-1987*. Devenu le document de référence des documentalistes et de toutes les personnes

qui croient en l'avenir du genre, cette étude présente une lecture lucide des conditions difficiles qui sont faites au documentaire malgré qu'il ait encore largement la faveur du public.

De concert avec Vues d'Afrique, nous avons réalisé une *Enquête sur les politiques de coproduction et diffusion dans l'Espace francophone entre le Québec, le Canada et les pays du Sud*. Il s'agissait avant tout de mesurer les possibilités qu'offrent nos institutions publiques de soutien et les entreprises de télédiffusion de réaliser en coproduction des films et des émissions avec des partenaires du Sud, en particulier d'Afrique; nous voulions aussi savoir quelle place était faite aux productions de ces pays sur nos écrans.

Conformément à ce que nous avions annoncé l'année dernière, nous avons ouvert le vaste chantier de l'économique en confiant à Samson Bélair le mandat de tracer le *Portrait économique du cinéma et de la production télévisuelle indépendante au Québec*. La cueillette d'information et de données s'avère ardue. Notre ambition est de dresser un tableau complet de l'industrie et de proposer des mesures pour un réaménagement des règles de financement public. Déjà la confection du schéma économique est avancée et ce portrait sera rendu public au cours de l'année prochaine.

Ses tribulations sur l'examen du commerce au détail de matériel vidéo ont convaincu le conseil d'administration de l'utilité de mener une *Étude sur le marché de la vidéo-cassette*. Ce milieu qui n'a pas fait l'objet d'une recherche depuis cinq ans a évolué de façon considérable au cours de cette période. Nous avons par conséquent commencé par tracer l'organigramme du réseau d'exploitation et cherché à connaître le fonctionnement de ses composantes et les relations qu'elles entretiennent. Un sondage sera réalisé auprès des clubs afin de mieux connaître les caractéristiques particulières au commerce au détail de vidéo-cassettes. Le rapport sera prêt au cours de la prochaine année.

En complément à cet effort substantiel, l'Institut effectue des compilations statistiques à partir de données accessibles sur l'un ou l'autre des aspects de l'industrie. En particulier nous suivons attentivement l'évolution de la fréquentation ou le comportement du public, analyse que nous réinvestissons dans nos travaux ou que nous publions dans le bulletin d'information. Depuis quatre ans, nous effectuons une *Compilation sommaire des données contenues dans les rapports annuels de la Société générale*.

AUDIENCES PUBLIQUES

L'Institut doit au moins à tous les deux ans tenir des audiences sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre III intitulé «contrôle et surveillance du cinéma» de la Loi sur le cinéma. Ce chapitre est divisé en neuf sections réunissant des objets tels le classement des films, les permis d'exploitation, de distributeur ou encore le matériel vidéo. En vue de la réalisation de ce nouveau mandat, nous avons effectué une réflexion sur la nature et la portée de cette responsabilité, une analyse détaillée du chapitre de la loi concerné et un schéma de réalisation de ces audiences. Il est prévu qu'elles seront tenues en 1989.

LES AUTRES DOSSIERS

Depuis qu'il a eu à proposer un modèle d'école de cinéma, l'Institut suit de très près l'évolution de la question. De cette façon nous avons poursuivi notre travail de soutien à l'École supérieure du cinéma et de la vidéo de Montréal Inc. qui a pris en charge le Programme expérimental que nous avons développé

conjointement avec l'Office national du film. Nous avons été activement associé à toutes les discussions sur la création d'une école et nous poursuivons nos démarches pour qu'elle soit créée au plus tôt.

Encore une fois nous avons eu le plaisir d'être les hôtes de Vues d'Afrique et de ses invités à un déjeuner-causerie pendant les Journées du cinéma africain en avril 1988. À cette occasion, Monsieur Jean-Claude Crépeau de l'Agence de coopération culturelle et technique nous a parlé de l'*Espace francophone et le cinéma* et Monsieur Timité Bassori, cinéaste ivoirien, nous a instruit de la *Connaissance du cinéma africain*.

La *Revue belge du cinéma* publiera un numéro sur les imaginaires dans le cinéma québécois. Par suite d'un accord convenu entre le secrétaire général de la revue et celui de l'Institut, la direction du numéro a été confiée à deux professeurs-chercheurs, Messieurs Yves Bédard et Denis Bellemare. Le lancement aura lieu à Namur cet automne à l'occasion du Festival de Wallonie.

Outre le Festival des films du monde à Montréal, nous avons officiellement participé à quelques festivals dont le Carrousel du film de Rimouski, le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal, le Festival international de films et de vidéo de femmes de Montréal, le Festival international du film sur l'art, le Festival de Namur consacré aux films de l'Espace francophone et le Festival panafricain de Ouagadougou.

Dans un autre ordre d'idée, l'Institut a accordé son appui à la Coalition pour la défense des services de Radio-Canada en français.

L'information étant le moyen de rendre compte de nos actions et de diffuser les données dont nous disposons, nous nous sommes appliqué à publier régulièrement les *Nouvelles de l'Institut*, bulletin qui rejoint une grande proportion des membres des associations professionnelles.

Afin de mieux faire comprendre les différents aspects de nos fonctions dans le contexte de leur modification, nous avons préparé une pochette d'information qui renseigne sur l'Institut ainsi que sur les différentes facettes de l'organisation publique et associative du cinéma.

Vu son caractère d'organisme para-public, l'Institut s'est doté d'un Plan de classification de la documentation et des archives; il a mis en application son règlement sur la rémunération et les indemnités.

CONCLUSION

Depuis qu'il existe, l'Institut travaille à l'harmonisation des relations entre les secteurs et au développement d'une profession partageant une vision large et une philosophie commune de l'activité cinématographique.

La nomination de onze nouveaux membres aura été une occasion de constater qu'au-delà des individus, la continuité se dégage dans la conception que les uns et les autres ont des politiques et de l'action en cinéma. Il faut y voir le signe d'une maturation du milieu.

À travers les transformations qu'il a connues depuis qu'il existe, l'Institut a pu confondre les gens qui ne se sont pas attardés à suivre son évolution. Bien qu'un organisme aux responsabilités à caractère plutôt intangible puisse parfois dérouter les plus inquiets, nous sommes convaincu que les personnes qui veulent agir sur le devenir de l'industrie sauront se reconnaître dans les activités de l'Institut.

LE VÉRIFICATEUR
GÉNÉRAL DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1989 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 11 juillet 1989

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1989

DÉPENSES	1989	1988
Traitements et avantages sociaux	143 546 $	104 105 $
Honoraires professionnels	80 742	10 066
Déplacements	11 015	12 332
Communication et publicité	26 182	20 112
Loyers, entretien et assurances	38 023	30 211
Taxes et permis	3 975	3 898
Location de mobilier et d'équipement	6 857	5 783
Déplacements et autres frais des membres	16 228	6 070
Fournitures, impressions et approvisionnements	32 036	10 497
Amortissement des immobilisations	11 166	6 957
Intérêts et frais bancaires	639	730
Perte sur aliénation d'immobilisations	—	1 208
Frais relatifs à la Fête du cinéma	—	10 573
	370 409 $	**222 542 $**

REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	5 143	15 619
Excédent des dépenses sur les revenus	365 266	206 923
Subventions (note 3)	327 200	230 000
Excédent des dépenses sur les revenus et les subventions	38 066	(23 077)
Excédent au début	39 601	16 524
Excédent à la fin	**1 535 $**	**39 601 $**

BILAN
AU 31 MARS 1989

ACTIF	1989	1988
À court terme		
Encaisse	38 540 $	47 355 $
Débiteurs	1 166	1 516
Subvention à recevoir de la Société générale des industries culturelles	15 000	—
Frais payés d'avance	3 515	8 416
	58 221	57 287
Immobilisations (note 4)	20 898	31 748
	79 119 $	**89 035 $**

PASSIF	1989	1988
À court terme		
Créditeurs et frais courus	19 327 $	24 117 $
Subventions reportées (note 5)	58 257	25 257
	77 584	49 434
EXCÉDENT	1 535	39 601
	79 119 $	**89 035 $**

ENGAGEMENTS (note 6)

POUR L'INSTITUT

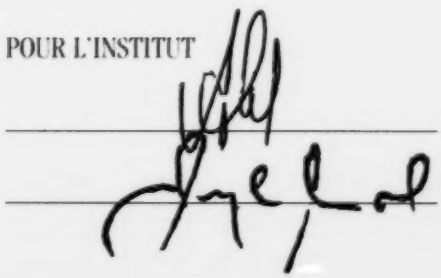

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1989

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications).

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	MÉTHODES	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20%
Équipement informatique	Linéaire	33⅓%
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail

3. SUBVENTIONS

	1989	1988
Gouvernement du Québec		
Fonctionnement	260 200 $	220 000 $
Étude sur l'économie du cinéma	22 000	—
Groupe de travail sur les salles de cinéma	35 000	—
Fête du cinéma	—	10 000
	317 200	230 000
Société générale des industries culturelles		
Étude sur l'économie du cinéma	10 000	–
	327 200 $	**230 000 $**

4. IMMOBILISATIONS

	1989			1988
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	30 796 $	17 246 $	13 550 $	16 621 $
Équipement informatique	21 955	14 607	7 348	14 666
Améliorations locatives	9 660	9 660	—	461
	62 411 $	**41 513 $**	**20 898 $**	**31 748 $**

5. SUBVENTIONS REPORTÉES

L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1985 une subvention de 20 000 $ du gouvernement du Québec pour une tournée d'information sur la Loi sur le cinéma et de consultation en vue de l'établissement d'un profil de l'activité cinématographique en régions. Aux 31 mars 1988 et 1989, le solde non utilisé de cette subvention s'élève à 10 257 $.

De plus, l'Institut a reçu une subvention de 55 000 $ du gouvernement du Québec et de 25 000 $ de la Société générale des industries culturelles afférente à la recherche sur l'économie du cinéma. Au 31 mars 1989, des frais d'environ 32 000 $ ont été encourus relativement à cette recherche.

6. ENGAGEMENTS

Baux

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant en 1994 pour les locaux administratifs et des équipements de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1989 concernant ces baux s'élève à 33 406 $. Les loyers minimums futurs exigibles sont de 85 040 $ et s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

1990	34 349 $
1991	34 349
1992	5 466
1993	4 834
1994	1 208

Contrat de service

Au cours de l'exercice, l'Institut s'est engagé en vertu d'un contrat de service à effectuer le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion des documents administratifs et des archives pour un montant maximum de 14 960 $. Au 31 mars 1989, des frais de 3 500 $ ont été imputés aux opérations.